

**POUR UNE PERSPECTIVE CIVIQUE ET CITOYENNE EN PAYSAGE**  
**COMPTE RENDU - SYNTHÈSE**

Sylvain PAQUETTE  
Chaire en paysage et environnement  
Université de Montréal

[sylvain.paquette@umontreal.ca](mailto:sylvain.paquette@umontreal.ca)

## **POUR UNE PERSPECTIVE CIVIQUE ET CITOYENNE EN PAYSAGE / COMPTE RENDU SYNTHÈSE**

Au Québec comme ailleurs, les collectivités n'admettent plus de « subir leurs paysages » passivement, mais demandent de plus en plus à jouer un rôle actif dans leur devenir. Cette évolution implique dès lors une participation élargie de l'ensemble des acteurs publics aux réflexions et savoir-faire à mettre en œuvre afin de mieux comprendre, accompagner et infléchir le dessein des paysages. Si le thème retenu pour le présent colloque « *Paysage et acteurs : dimensions et enjeux politiques de la construction du paysage* », se voulait d'abord et avant tout un lieu d'échange privilégié de la recherche en paysage au Québec, il témoignait plus spécifiquement de la place nouvelle accordée à une diversité d'acteurs sociaux et politiques au sein des enjeux de paysage et d'aménagement du territoire.

Considérant ici le paysage en tant que concept de qualification sociale et culturelle du territoire, admettant également que cette qualification opère de lectures plurielles et changeantes des attributs territoriaux, force est de reconnaître l'apport des divers acteurs sociaux dans l'épaisseur de significations que recèle la notion de paysage. Que ceux-ci s'expriment en tant qu'instances publiques, groupes d'intérêt, associations locales, professionnels de l'aménagement ou simples citoyens, ces acteurs agissent comme autant de leviers de qualification d'enjeux de paysage et de demandes sociales quant à la qualité des cadres de vie et des territoires.

Aussi, en abordant les préoccupations paysagères portées par les discours et pratiques des acteurs publics, parapublics ou privés, la vingtaine de communications présentées aura-t-elle permis d'interroger, à partir de contextes territoriaux et de perspectives disciplinaires variés, tantôt la portée de l'objet « paysage », tantôt le sens entretenu à son égard, tantôt encore, la nature des projets engagés à son enseigne.

\*\*\*

En ce qui concerne la portée de l'objet « paysage », il importe de rappeler que traditionnellement, seul l'expert était dépositaire de l'autorité et de la légitimité nécessaires afin d'identifier les qualités formelles (la belle forme) souhaitées d'une scène paysagère;

réduisant le plus souvent le paysage à une simple ressource visuelle à gérer. Aujourd'hui, l'objet « paysage » est foncièrement indissociable des rapports territoriaux qui se manifestent au quotidien à l'échelle des espaces de proximité. S'inscrivant dans cette perspective, plusieurs communications ont abordé cette nouvelle condition paysagère. Ainsi et à titre d'exemple, Anne Ardouin (CPEUM) interroge la question des échelles entre « micro » et « macro » paysages à travers le regard filmique de jeunes adolescents en provenance de contextes territoriaux forts différents (par exemple, Montérégie et Nord québécois). Évelyne Voulligny (CPEUM) pose de son côté un éclairage particulier sur les «paysages ordinaires» en milieu rural et montre la nécessité de repenser les méthodes de caractérisation des paysages par le biais d'une prise en compte de l'expérience quotidienne vécue à l'échelle du rang agricole. Pour sa part, Sophie Rioux-Hébert (UQÀM) revisite les lieux de culte, non pas en tant que monument de patrimoine religieux, mais davantage en tant que lieux porteurs de significations et d'identités pour une collectivité donnée.

En portant une attention particulière à l'échelle des cadres de vie « ordinaire », que ce soit celle de la rue, du quartier ou du rang, ces questionnements marquent le déplacement d'une certaine vision formaliste, voire élitiste, de l'objet « paysage » et des enjeux qu'une telle perspective interpelle, vers une vision civique et citoyenne du paysage, vision indissociable du caractère sensible, intangible et fluctuant des usages et modes de valorisation des territoires en présence.

\*\*\*

Au plan du sens de l'expérience au paysage, il est primordial de préciser qu'elle a été traditionnellement associée à une nécessaire mise à distance, tout à la fois physique et culturelle. Cette mise à distance refusait alors toute implication active de l'individu ou du groupe social dans le processus de qualification paysagère, que celle-ci soit de nature esthétique, identitaire ou ludique. Aujourd'hui, la logique paysagère semble se réclamer de plus en plus de la notion d'engagement. C'est ainsi que Sandra Breux et Martine Freedman (U. Laval) ont abordé les représentations territoriales qui se redéfinissent à travers l'action citoyenne dans certains quartiers de Québec. En regard même de territoires porteurs aujourd'hui de valeurs emblématiques, il importe de garder à l'esprit, comme Juliette

Dutour (U. Laval) l'illustre à partir du *Parc des champs de bataille nationaux* à Québec, que la consécration patrimoniale d'un site résulte invariablement d'un processus de reconnaissance collective, soutenu en l'occurrence ici par les associations et sociétés historiques. Caroline Gagnon (CPEUM) expose pour sa part la nécessité d'interroger l'appréciation esthétique des infrastructures de transport d'électricité à travers l'expérience vécue des résidants, notamment à travers la relation impliquée et active qu'une telle relation suppose au plan cognitif, sensoriel et expérientiel. Le sens de cette relation considéré par le biais des valeurs entretenues envers un environnement semble, selon Karyne Benjamin (IRBV et CPEUM), un facteur déterminant dans le processus d'acceptabilité sociale d'un projet d'aménagement. C'est ce qui ressort de l'examen des perceptions des friches agricoles qu'elle a mené en zone agroforestière montérégienne. Étienne Berthold (INRS-UCS/UQÀM), dans son portrait historique de l'évolution de l'action citoyenne dans le secteur du Vieux-Québec délimité par le statut de « Ville du patrimoine mondiale », nous convoque, quant à lui, à l'exigence de repenser les bases du projet de qualification patrimoniale du quartier à travers la perspective renouvelée d'une certaine « éthique patrimoniale » qui laisserait une plus grande place aux principes de démocratie citoyenne et de mixité de fonctions urbaines.

\*\*\*

Concernant enfin les aspects du projet à associer au paysage, rappelons qu'auparavant, celui-ci était de facto lié à une question de protection et de préservation d'éléments emblématiques, et le plus souvent à partir d'une logique de gouvernance descendante « par le haut ». Aujourd'hui, l'idée de projet prend plusieurs formes. Il est associé tantôt à une démarche prescriptive décidée et choisie « par le bas » (démarche ascendante), tantôt à l'accompagnement et l'animation d'un processus, comme le remarque Nicolas Gamache (U. de Poitiers et CPEUM) à partir d'initiatives paysagères publiques menées en France poitevine, tantôt à un devoir de transparence, ou à un devoir de dialogue. Richard Desnoilles (U. Laval et U. de Bordeaux III), à partir des exemples de Québec et Bordeaux, avance que le réflexe normatif advient moins dans ces villes par l'entremise d'une logique du « bon goût esthétique », mais davantage par une logique standardisée du « bon savoir-

faire » aménagiste qui s'inscrit dans la foulée du développement durable. Plutôt que de soutenir l'expression d'une singularité paysagère pour ces villes, cette logique porterait davantage des mises en paysage analogues et standards, voire contribuerait carrément à la fabrication de non lieux. Geneviève Marquis (CPEUM) illustre pour sa part, à partir d'un examen de l'usage des Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) par les acteurs municipaux de l'aménagement du territoire, une possibilité pour ceux-ci de s'approprier le dessein du paysage à travers une adhésion volontaire et choisie à un projet donné. Pour Sylvain Paquette (CPEUM), les narrations paysagères véhiculées par les acteurs de la promotion immobilière, récits s'inscrivant souvent en faux vis-à-vis des identités réelles des territoires, se doivent d'être débattues plus largement à l'aune des intérêts et préoccupations publics. Si d'aucuns reconnaissent que l'identité territoriale ou paysagère est bien souvent plurielle, la mise en place de normes paysagères constitue rarement une réponse suffisante. Alexandre Ollive (U. Laval) montre effectivement que les pratiques des graffiteurs en milieu urbain agissent comme autant de transgressions vis-à-vis de telles normes, soit les usages attendus ou prescrits de l'espace public. Il montre plus encore que ces pratiques marginales contribuent à la cohabitation de valeurs et d'identités paysagères qui se construisent et se reconstruisent sans cesse par les divers acteurs qui occupent ou fréquentent un territoire. Ce faisant, des divergences importantes persistent dans les visions entretenues par les uns et les autres, qu'ils soient élus, administrateurs, citoyens, touristes, ou professionnels de l'aménagement. Or le projet de paysage doit, selon Magali Bertrand (U. Toulouse Le Mirail), outrepasser les perspectives opposées entre acteurs d'un même territoire et les logiques sectorielles qui en découlent. Poursuivant cette réflexion sur la cohabitation des valeurs et intérêts divergents entretenus envers certains territoires ruraux, Johanna Baumgartner (UQÀM) et Julie Ruiz (CPEUM) se sont attachées, chacune à leur manière, à cerner la nature des décalages qui peuvent advenir entre le projet économique d'une collectivité donnée et le projet de paysage. Elles proposent une réponse par le biais d'une logique de multifonctionnalité, logique qui renvoie à la reconnaissance des usages et valeurs multiples que doivent aujourd'hui supporter les milieux ruraux. Plus généralement, plusieurs conviennent de la nécessité de penser le projet comme une manière de prendre acte d'une demande sociale plurielle par le biais notamment, comme le propose

Marie-Josée Fortin (UQÀC et CPEUM), des jeux de pouvoir qui se manifestent entre acteurs variés. D'autres, comme Laurent Lelli (ENFA - France), témoignent de l'exigence de susciter, par la médiation territoriale, un dialogue entre les divers acteurs concernés en vue de rendre possible une reconnaissance commune des enjeux de paysage. Ceci, tel que le soutient François Tremblay (CPEUM), en vue d'atteindre à terme, une plus grande acceptabilité et, par le fait même, une plus grande équité sociale.

Somme toute, ces enseignements et débats confirment l'idée d'envisager les préoccupations contemporaines envers les dimensions paysagères comme de véritables enjeux publics et civiques à porter et à promouvoir. Plusieurs soutiennent l'urgence de repenser les approches traditionnelles qui tendent à réduire la question du paysage tantôt à une ressource visuelle à gérer, tantôt à un objet de patrimoine à protéger. Aussi, par delà les logiques instrumentales et normatives encore largement répandues, s'avère-t-il essentiel de reconsidérer le concept de paysage, et son opérationnalisation, à la lumière de la pluralité des préoccupations sociales qui l'interpellent.

## **LISTE DES ACRONYMES**

CPEUM	Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal
ENFA	École nationale de formation agronomique
UQAC	Université du Québec à Chicoutimi
UQÀM	Université du Québec à Montréal
INRS-UCS	Institut national de la recherche scientifique – Urbanisation, Culture et Société
IRBV	Institut de recherche en biologie végétale